



Communiqué de Presse

-

Consolidation de la sécurité transfrontalière avec la signature du « Plan Alerte Frontière »

14.05.24

Le 14 mai 2024, un moment historique pour la coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et les provinces belges de Liège et de Luxembourg a été célébré avec la signature officielle du protocole relatif à la mise en œuvre conjointe du « Plan Alerte Frontière ». Signé par les Gouverneurs Olivier Schmitz et Hervé Jamar ainsi que par les services de Police belges et grand-ducaux, cet accord marque un tournant décisif dans la gestion collaborative des crises transfrontalières.

Contexte du protocole

Le protocole s'inscrit dans le cadre des efforts continus pour renforcer la sécurité aux frontières, en réponse à des défis tels que le terrorisme, la criminalité transfrontalière et les catastrophes naturelles. Il s'appuie notamment sur les fondations établies par la Convention d'application de l'accord de Schengen et du nouveau Traité BENELUX entré en vigueur le 1^{er} octobre 2023, permettant une suppression graduelle des contrôles aux frontières tout en augmentant la coopération pour la sécurité.

Principes et mise en œuvre

Le protocole détaille une série de principes fondamentaux qui guideront l'action transfrontalière :

- Réactivité immédiate : les autorités locales peuvent activer le plan d'alerte sans délai, garantissant une intervention rapide en cas de menace.
- Procédures de déclenchement claires : des procédures détaillées pour la communication entre les autorités belges et luxembourgeoises via la conférence radio transfrontalière CO B-F-LUX, assurant un échange d'informations fluide et efficace.
- Engagement opérationnel : définition précise des missions pour les équipes sur le terrain, incluant la sécurisation des points de passage et la gestion des incidents.

Objectifs opérationnels

Le protocole fixe des objectifs clairs pour optimiser la gestion des situations d'urgence :

- Priorisation des interventions : selon la nature et la localisation des incidents, les interventions sont classées et exécutées selon un ordre de priorité bien défini.
- Flexibilité dans l'engagement : capacité d'adapter rapidement les ressources et les réponses en fonction des besoins immédiats de la situation.

Évolution et perspectives

Au-delà de la signature, le protocole, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain prévoit des initiatives futures telles que l'organisation d'exercices communs pour tester et affiner les procédures. Ces exercices contribueront à une amélioration continue des réponses transfrontalières et à la préparation des équipes à divers scénarios potentiels.

Engagement continu

Ce protocole est un engagement renouvelé à travailler de concert pour la sécurité de nos régions. Il témoigne de la volonté des deux nations de collaborer de manière proactive pour faire face aux défis transfrontaliers avec efficacité et diligence.

Contact presse :

Pour toute demande d'information supplémentaire, veuillez contacter :

Christophe BRÜCK | *Commissaire divisionnaire*

Police Fédérale | Direction de Coordination et d'Appui du Luxembourg

Direction | Directeur coordonnateur administratif

Tél : +32 474 863045